

UNITE DANS LA DIVERSITE

Pour une CPU unie et solidaire dans sa diversité

La réforme de l'enseignement supérieur qui est en cours ne réussira qu'à la condition de tenir compte pleinement de la diversité des situations de nos établissements.

Le premier rôle de la CPU est de faire prendre conscience au gouvernement de notre pluralisme et de nos spécificités. Pour qu'elle ait de la force vers l'extérieur, il faut que la CPU fédère les énergies de toutes ses composantes à l'intérieur et représente l'ensemble des disciplines, des situations et des sensibilités. C'est la raison d'être de notre équipe et cela explique la façon dont nous l'avons composée. Nous avons voulu respecter un équilibre à la fois géographique, disciplinaire et de sensibilités.

Parler au nom des universités, c'est traduire la spécificité de leurs missions, de leur histoire, de leurs moyens mais aussi leur nécessaire solidarité. Le risque des réformes actuelles est de construire un système universitaire à plusieurs vitesses, déconnecté des territoires. Nous défendons l'idée que la création de quelques pôles d'excellence ne doit pas se faire au détriment des autres universités françaises, mais que les différents modèles d'universités doivent être conciliés, leur coexistence assurée sur tout le territoire et la création de réseaux d'établissements encouragée. L'excellence peut être partout, y compris dans une université qui ne serait pas de taille mondiale comme le montre parfaitement l'initiative d'excellence de nos collègues allemands. Aucun établissement ne doit être laissé de côté, mais l'ensemble du système universitaire doit être tiré vers le haut.

Pour un rôle moteur de la CPU dans un contexte de crise et de réformes

Pourquoi le rôle de la CPU est-il crucial aujourd'hui ?

Pour deux raisons essentielles : un contexte de crise qui impacte les ressources de l'Etat et des réformes inachevées.

› **Sur le plan financier**

Les deux à trois années à venir seront des années difficiles pour nos établissements. Nous allons être confrontés à un véritable effet de ciseau, avec un transfert de charges de plus en plus important sans transfert corrélatif des ressources permettant d'y faire face.

Le risque est grand que devant nos besoins récurrents, l'Etat ne soit pas en mesure de tenir ses engagements et laisse les universités désormais « autonomes » affronter seules leurs difficultés.

Nous sommes exposés à un double risque financier lié :

- à l'actualisation indispensable de la masse salariale compte tenu des mesures décidées au niveau national et de l'évolution naturelle du GVT, sans même parler de l'indispensable modernisation de nos établissements qui impliquera un renforcement des moyens humains et des niveaux de qualification de nos personnels;
- et à la nécessité d'assurer le paiement des loyers des contrats de partenariat en construction à la suite de l'opération Campus ou le financement des locaux pour les établissements qui en seront à l'avenir propriétaires.

Ce risque d'impasse financière à court terme se double d'un risque de remise sous tutelle de l'Etat sous couvert d'une autonomie sans moyens.

Il est vital que nous arrivions à empêcher l'Etat de nous transférer des missions de plus en plus lourdes et coûteuses alors que les budgets restent stables ou en décroissance.

Face à ce danger immédiat, que peut faire la CPU ? La CPU doit faire preuve de vigilance et de fermeté par rapport au risque de désengagement de l'Etat.

L'autonomie réelle, c'est l'autonomie avec les moyens ; l'autonomie sans les moyens, c'est la dépendance. Nous devons demander à l'Etat de nous donner une connaissance pluriannuelle des moyens affectés à la masse salariale qui doit automatiquement intégrer l'effet des dispositions prises au niveau national susceptibles d'amputer nos marges de manœuvre. Un engagement de 5 ans serait souhaitable, tenant compte notamment du GVT, de la politique indemnitaire et de la nécessité de recruter des personnels pour faire face aux transferts de charges.

Pour atteindre cet objectif, il faut que la CPU cesse d'être mise devant le fait accompli et exige d'être un interlocuteur permanent du Ministère - et nous

saluons les efforts déployés par le bureau actuel en ce sens - pour la définition des principes et des règles d'actualisation de la masse salariale, pour contribuer à l'amélioration et à la stabilisation du système SYMPA et, plus fondamentalement encore, pour jouer un rôle actif en cas de risque de défaillance de l'un de nos établissements dans le respect d'un principe de solidarité.

➤ **Sur le plan de la mise en œuvre des réformes en cours**

La CPU doit aider les universités et les établissements à s'inscrire pleinement dans le cadre de la loi LRU et des autres réformes qui l'accompagnent en utilisant au maximum toutes les possibilités qu'elles offrent.

D'abord, faut-il le rappeler, l'Université est le modèle d'avenir de l'enseignement supérieur : c'est autour de l'Université que la réforme doit s'accomplir. Autour d'une Université renouée, où chacun aurait sa place dans le respect de son histoire et sa singularité.

Au moment de regrouper nos forces pour reconstruire une vraie Université française, il est hors de question qu'un nouveau processus de désagrégation s'engage et que les IUT, ou d'autres composantes, soient déconnectés d'une façon ou d'une autre de l'université qui les accueille. Toutefois, l'équilibre interne d'un établissement passe par l'instauration d'un dialogue de gestion entre le centre et la périphérie.

Il est également hors de question qu'en ce qui concerne tant le périmètre que la gouvernance des regroupements, on veuille nous imposer de façon autoritaire un modèle unique ou des solutions toutes faites venues d'en haut et qui ne correspondent pas au contexte local.

La structuration des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche doit pouvoir se faire à travers toutes les formes juridiques possibles admises par le législateur, allant de la fondation à la fusion en passant par l'établissement public. Tout dépend de l'organisation, du contexte historique et de la culture des établissements concernés. La CPU doit venir en appui aux établissements qui se restructurent.

Le regroupement n'a pas pour finalité à nos yeux d'accroître simplement la taille mais beaucoup plus d'enrichir l'offre de formation et de rapprocher les universités, les grandes écoles et les instituts de recherche afin de reconstruire l'Université française dans toutes ses dimensions : universalité, service public, recherche, formation, professionnalisation, culture et rayonnement international.

Il est le moyen de redonner une cohérence au système français d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire.

La transformation de la carte nationale des universités que les Investissements d'avenir et les Opérations Campus sont susceptibles d'entraîner, exige aujourd'hui plus que jamais une défense de l'unité de l'Université française.

L'Université de demain doit être une Université au sein de laquelle sera maintenu le lien indissociable entre formation et recherche tout au long du LMD, qui aura la maîtrise de ses moyens de gestion pour un service public dynamique et qui, grâce à des liens forts noués avec les collectivités locales et le monde économique, sera un moteur du développement territorial – à l'échelle d'un territoire, il n'y a pas de petites universités -, un véritable opérateur de recherche et un accélérateur d'innovation indispensable aujourd'hui si la France veut continuer de se développer et jouer un rôle dans la compétition internationale.

Pour une CPU force de proposition

> Le double rôle de la CPU

La CPU a toujours servi d'interface entre le Ministère, les collectivités publiques en général (Etat, collectivités locales, etc) et les universités. C'est son rôle traditionnel et les Bureaux précédents ont fortement accru l'efficacité de leur action par des réformes institutionnelles comme la création de comités ou de commission dédiées, par la professionnalisation des personnels, par l'amélioration du fonctionnement de la CPU et le développement d'actions de lobbying (rencontres de parlementaires) et de communication. Il faut bien entendu continuer de remplir et d'intensifier cette mission au service de nos établissements.

Mais le contexte actuel implique de mettre l'accent sur la deuxième mission de la CPU qui est d'être une force de proposition sur tous les sujets intéressant l'Université non seulement dans son organisation ou sa gouvernance, mais aussi dans sa vie quotidienne : l'Université dans la société, avec ses étudiants et ses personnels. La CPU ne peut pas se contenter d'être consultée a posteriori sur des projets concoctés par le Ministère ou par des experts, mais doit être partie prenante dès leur élaboration. Un exemple : le Grand Emprunt et l'Initiative d'Excellence. Chez nous, les appels d'offres ont été définis en chambre, sans consultation préalable des universités, ce qui a donné un résultat complètement désincarné par rapport à la réalité du terrain et a abouti à une démarche bureaucratique, qui favorise la recherche d'effets d'aubaine et l'adoption de comportements opportunistes générateurs d'un renforcement de la dépendance

des établissements envers le pouvoir central. Quel paradoxe dans un contexte d'autonomie !

➤ **Quelques voies de réflexion et d'action**

• **Premier cycle**

La CPU doit mener une réflexion de fond, comme elle a commencé à le faire, sur les premiers cycles, qu'il faut réorganiser sans copier les prépas, en les enrichissant de licences professionnelles, en réussissant l'universitarisation des professions médicales et paramédicales, et surtout en luttant contre le fléau de la sélection par l'échec dont nos étudiants sont victimes. La solution, c'est la diversification des filières et la fluidité des parcours. L'Université a depuis plusieurs dizaines d'années déjà cette particularité d'être à la fois la voie de formation de tous et celle des meilleurs. Il faut considérer que c'est une richesse et non une contrainte, et proposer des parcours diversifiés, adaptés aux différentes catégories d'étudiants.

Dans cette réforme des premiers cycles, l'Université doit rester elle-même. Le lien recherche-formation est essentiel, non seulement dans les dernières années d'études, mais dès les premières années si l'Université veut rester l'Université et donner le meilleur d'elle-même. Professionnaliser les études ne signifie pas seulement former à l'exercice d'un métier mais aussi donner la capacité de maîtriser un champ de connaissances, développer un esprit critique et une méthodologie de la pensée, en un mot inciter à créer.

• **Pédagogie / conditions de vie et d'études**

La CPU devra aussi réfléchir à la pédagogie et aux conditions réelles dans lesquelles nos étudiants effectuent leurs études. La CPU doit se préoccuper de donner à nos étudiants un cadre de vie et d'épanouissement qui constituera non seulement un facteur d'attractivité, mais aussi de réussite. Elle devra aussi réfléchir aux modalités de financement des études (montant et évolution des bourses).

L'impact de la dématérialisation sur les méthodes d'enseignement (e-learning, e-searching, e-réseau) sera essentiel dans les prochaines années et la CPU ne peut pas se dispenser de faire des propositions concrètes au moment où les premiers learning centers sont en train de se mettre en place en France.

- **Formation des maîtres**

La CPU devra donner son avis sur les conséquences de la nouvelle formation des maîtres, dans le cadre d'une discussion dépassionnée, en vue de tenter d'améliorer le dispositif actuel. La formation des maîtres devra se reconstruire comme une formation aux métiers, avec une nécessaire professionnalisation progressive.

- **Formations en santé**

L'universitarisation des professions de santé et notamment des auxiliaires médicaux sera l'un des gros chantiers auquel les universités auront à faire face. Pour que l'Université ne soit pas un simple prestataire de services, ou pire, un prête-nom, mais un véritable acteur du processus, il faudra que la CPU se positionne non seulement sur la finalité de l'universitarisation des professions de santé, mais aussi sur les nouveaux métiers qui ne vont pas manquer d'émerger. La CPU, en lien avec les Conférences de Doyens, devra être une force de proposition, notamment en ce qui concerne la sélection pour l'accès aux études de santé, la réorientation des étudiants au cours ou à l'issue de la PACES et les épreuves classantes nationales de l'internat en médecine.

- **Réussite et insertion professionnelle**

La CPU a un rôle essentiel à jouer pour favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants. Elle doit s'assurer que les statistiques produites soient de vrais outils d'orientation, de pilotage et de management de la qualité. Sur le plan de l'insertion professionnelle, il conviendra de dresser un état des lieux des bonnes pratiques qui se sont développées dans nos différents établissements (réseaux d'anciens, annuaires, job fairs, etc.) afin de les faire essaimer.

- **Recherche**

Les universités se sont imposées ces dernières années comme des opérateurs majeurs de la recherche sur sites, en partenariat avec les organismes de recherche qui assurent la coordination au niveau national. Les conventions qui ont été signées ces derniers mois entre la CPU et les organismes de recherche mettent en lumière le travail effectué. Il faut maintenant faire vivre ces conventions pour que les principes édictés deviennent réalité, notamment en ce

qui concerne l'umérisation des unités de recherche et la délégation globale de gestion. La CPU devra également s'organiser pour que ses représentants au sein des alliances puissent porter avec force une stratégie concertée avec les universités les plus concernées par chaque alliance. Ceci implique de mobiliser des moyens au sein de la CPU pour soutenir les universités impliquées dans ce processus. La CPU poursuivra la promotion d'une politique doctorale et post-doctorale assurant aux jeunes chercheurs la formation et l'encadrement nécessaires à leur développement de carrière.

• **International**

La CPU a toujours joué un rôle important à l'international car elle est le moyen par excellence de mutualisation des opérations entre les universités pour atteindre cet objectif. Ce rôle doit être d'autant plus poursuivi et amplifié dans le contexte actuel de désengagement du Ministère des affaires étrangères.

Il doit être doublé d'une action relative à des propositions pertinentes de critères de classement qui permette de redonner à l'Université française dans toutes ses disciplines la place qui est la sienne.

La CPU doit être une force de proposition dans l'espace de l'enseignement supérieur et de la recherche européen. La présence d'experts ou de représentants dans toutes les instances européennes sera encouragée pour poursuivre et asseoir le travail déjà effectué par la CORIE et celui réalisé par les représentants de la CPU à l'EUA.

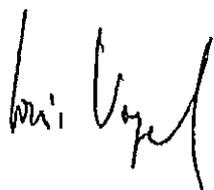
• **Modalités de fonctionnement de la Conférence**

Pour assurer pleinement ce rôle de force de proposition, il conviendra de poursuivre la réforme des modalités de fonctionnement de la Conférence qui a été entreprise par le bureau actuel, avec l'appui du personnel permanent de la CPU :

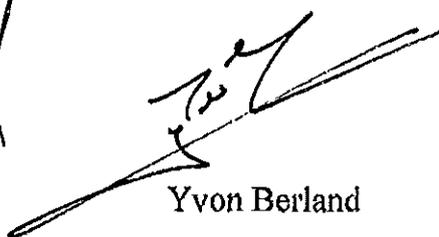
- en recourant à l'expertise externe et au lobbying pour renforcer nos prises de position et appuyer notre action ;
- en distinguant clairement une partie Information et une partie Débats, de chaque séance de l'Assemblée Plénière ;
- en chargeant des membres du CA (et hors CA quand nécessaire) de missions sur des dossiers précis qui impliquent des réactions rapides que ne peuvent avoir les Commissions ou les Comités ;

- en renforçant les liens entre les présidents de commissions et le bureau ;
- en proposant des votes sur des questions de principe qui autorisent une prise de position générale tout en donnant la possibilité à ceux qui ne partageraient pas l'avis général d'exprimer des opinions spécifiques.

Ces propositions ne sont pas une fin mais un moyen, un moyen au service de tous les établissements membres de la CPU. « Unité dans la diversité », voici le mot d'ordre qui inspirera notre action si vous nous accordez votre confiance.



Louis Vogel



Yvon Berland



Anne Fraïsse